

PROCES VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 3 septembre 2014

Nombre de membres du bureau communautaire en exercice : 18

Nombre de membres du bureau communautaire présents : 12

Date de convocation : 28 août 2014

Date d'affichage : 10 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le 03 septembre

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Colombey les Belles, sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

*Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé*Secrétaire de séance : Denis KIEFFERMembres du bureau communautaire :

COMMUNES	MEMBRES TITULAIRES	PRESENTS	POUVOIRS	EXCUSES	ABSENTS
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X			
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH			X	
MONT LE VIGNOBLE	Jean Pierre CALAIS	X			
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X			
FAVIERES	Jean Pierre ARFEUIL	X			
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X			
BLENOD LES TOUL	Maurice SIMONIN	X			
BARISEY LA COTE	Pascal CHRISTOPHE			X	
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY			X	
CREZILLES	Patrick AUBRY	X			
ALLAMPS	Jean François BALTARD			X	
ABONCOURT	Joël BAUDY			X	
BULLIGNY	Bertrand DELIGNY	X			
COLOMBEY LES BELLES	Michel HENRION	X			
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X			
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI			X	
GEMONVILLE	Alain GODARD	X			
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X			

Autre personne présente : Xavier LOPPINET

Ordre du jour**1 – Développement social et solidarité**

1.1 – BC 2014 0592 - convention de mise à disposition de personnel et de locaux pour le lieu d'accueil parents enfants de VANDELEVILLE

1.2 – BC 2014 0593 - prévention sante action « activité physique, acte de soin » en 2014

1.3 - Prévention santé, dépistage du diabète par rétinographie : information

2 - Développement Economique

2.1 – BC 2014 0594 - fin d'activité pour le relais des mousquetaires à VANNES LE CHATEL

2.2 – BC 2014 0595 - prolongation du bail précaire du centre de tri – SCIC LE RELAIS LORRAINE

2.3 – BC 2014 0596- nouveau bail précaire avec MATER DEI– local 2 bâtiment Relais Zone En Prave

2.4 – BC 2014 0597 - demande de subvention DAPRO 2014 au conseil général pour l'ingénierie liée à l'animation foncière du projet côte-à-côte vignoble 2020

2.5 – BC 2014 0598 - projet « l'emploi conçu comme un droit »

3 - Habitat

3.1 – Voyage d'étude T.E.P.O.S en Allemagne : information

3.2 – Proposition de tournée des Communautés de Communes par le Président du S.C.O.T : information

3.3 – BC 2014 0605 : étude sur la mobilité avec les communautés de communes du toulinois et hazelle en haie

4 - Environnement

4.1 – BC 2014 0604 - projet expérimental EPTB MEURTHE et MADON

4.2 – Atlas de la biodiversité : information

5 - Communication

5.1 – Consultation journal Intercommunal Grains de Pays : information

6 – Moyens Généraux

6.1 – Emprunt extension E.P.A.H.D caisse dépôt et consignation (C.D.C) : information

6.2 - BC 2014 0599 - modifications statutaires du syndicat départemental d'électricité de MEURTHE et MOSELLE

6.3 – BC 2014 0600 - formation dispensée par les salariés de la communauté de communes pour l'ONF

6.4 – BC 2014 0601 - tarifs 2014/2015 pour la mise en place d'animations dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires

6.5 – BC 2014 0602- constitution d'un groupement de commandes pour la réhabilitation de logement communal à GIBEAUMEIX

6.6 - Commissions et Groupes de travail : information

6.7 – BC 2014 0603 – formation des agents de la Maison des Artisans Créateurs

1 – DEVELOPPEMENT SOCIAL ET SOLIDARITE**1.1 – BC 2014 0592 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE LOCAUX POUR LE LIEU D'ACCUEIL PARENTS ENFANTS DE VANDELEVILLE**

Le président rappelle que la communauté de communes est compétente depuis le 01^{er} janvier 2013 pour la gestion et l'animation des Lieux d'Accueil Parents Enfants sur le territoire (LAPE).

Aussi, il convient de mettre en œuvre et d'organiser ce service dans les conditions fixées par la Caisse Nationale d'allocations familiales. Il existe déjà sur le territoire 3 LAPE, A SAULXURES LES VANNES, OCHEY et COLOMBEY LES BELLES. En janvier 2014, 2 nouveaux LAPE ont été mis en place, à BLENOD LES TOUL et à TRAMONT LASSUS. Cependant, après quelques mois d'expérimentation, le LAPE de TRAMONT LASSUS ne fonctionne pas, il convient de le transférer à VANDELEVILLE.

La convention propose la mise à disposition gratuite des locaux, des fluides et du matériel spécifique à l'action. La prestation est réalisée en collaboration avec le SIVOM de la Haute Vallée de l'AROFFE et la commune de VANDELEVILLE. Le renouvellement de ce matériel se fera à la charge de l'association Familles Rurales qui organise l'animation.

Le personnel mis à disposition par le SIVOM, sera remboursé selon un coût horaire actualisé annuellement, la commune de VANDELEVILLE met à disposition les locaux et le mobilier nécessaire à l'activité.

Le coût unitaire horaire se décompose comme suit :

- charges de personnel : actualisées annuellement selon la formule

Salaire brut + charges patronales *heures consacrées au LAPE

Heures travaillées : soit pour 2014 : 1170h

$15\,600,70\text{ €} * 66\text{h} = 13.33\text{€}/\text{h} * 66\text{h} = 880,04\text{ €}$

- Renouvellement des biens spécifiques à l'activité LAPE: à la charge de l'association AFRI CIEL. ;
- Frais de déplacement de l'animatrice du SIVOM (Remboursement des trajets pour assister aux réunions à COLOMBEY – selon barème de la FPT)

Charges de fonctionnement des locaux mise à disposition gratuite par la commune

Le Président rappelle que l'association Familles Rurales intercommunale est à l'initiative de ce dispositif, depuis 2001, organise les animations, conduit les comités de pilotage, produit les bilans et développe le service. Elle envoie sur chaque lieu une personne, pour constituer le binôme d'animateur, sauf à COLOMBEY, où ce sont les deux animatrices de l'association. La convention annuelle d'objectif établie entre la communauté de communes et l'association fixe les conditions de subvention apportée à l'association, en substitution des communes.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,

AUTORISENT Le Président à signer les conventions fixant les modalités de mise en œuvre du Lieu d'Accueil Parents Enfants avec la commune de VANDELEVILLE et le SIVOM de la Haute Vallée de l'ArOFFe, et tous les documents découlant de la présente décision.

ACCEPTENT les modalités de remboursement telles que définies dans les conventions sur la base d'un forfait horaire pour la mise en œuvre du service sur la commune de VANDELEVILLE.

AUTORISENT le Président à signer les conventions nécessaires avec la Caisse d'Allocations Familiales et avec l'association Familles Rurales intercommunale afin de prévoir les modalités de partenariat pour la mise en œuvre du service.

1.2 – BC 2014 0593 - PREVENTION SANTE ACTION «ACTIVITE PHYSIQUE, ACTE DE SOIN » EN 2014

Le Vice-Président présente le projet des professionnels de santé de COLOMBEY LES BELLES « Activité physique, acte de soins ! », de Colombey-les-Belles souhaitent augmenter l'activité de publics vulnérables ou fragilisés, dont notamment les personnes âgées. Pour cela diverses actions d'information seront mises en œuvre et un groupe favorisant la marche sera mise en place à destination des personnes âgées selon le protocole D-marche®, animé par l'association ADAL.

Cette problématique identifiée en 2012 par les professionnels de santé a donné lieu en 2013 à un travail préliminaire d'identification de besoins. Il a été mené dans une concertation élargie intégrant au groupe : la communauté de communes, l'association d'animation jeunesse NOOBA, l'association Familles Rurales

L'action est reconduite pour la période 2014-2015, avec un objectif plus ambitieux d'ateliers favorisant la marche.

Le pôle développement social accompagne la démarche depuis son origine, favorisant la mise en réseau des acteurs du territoire sur la santé. L'association des professionnels de santé de Colombey-les-Belles a sollicité plusieurs soutiens financiers pour cette action.

Budget prévisionnel 2014

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant	Obtention
		Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	600	Participation de 10€ par personne au groupe Dmarche
Prestations de services : création site internet	1000	ARS	3745	3745€ notifiés
Achats matières et fournitures : podomètres	1800	Conseil général 54 DAPRO...	1000	En cours
Rémunérations intermédiaires et honoraires : Groupe Dmarche© 1500€ par atelier plus intervention de présentation.	3745	CC Pays de Colombey et sud toulais	750	
Publicité, publication	600	Harmonie Mutualité...	600	600€ notifiés
		Aides privées Fonds propres	450	
TOTAL	7145,00	TOTAL	7145 ,00	

La communauté de commune est sollicitée pour une subvention de 750€. La somme est inscrite au budget prévisionnel 2014.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,

AUTORISENT Le Président à signer les conventions de partenariat avec l'association ADAL dans le cadre de cette action.

VALIDENT l'inscription budgétaire de la subvention au BP 2014 à hauteur de 750,00 € comme présenté dans le plan de financement.

AUTORISENT le Président à octroyer la subvention conformément aux modalités prescrites dans la convention.

1.3 PREVENTION SANTE, DEPISTAGE DU DIABETE PAR RETINOGRAPHE : INFORMATION

Les professionnels de santé de Colombey-les-Belles mobilisés en démarche de projet développent de nouveaux projets. Ainsi à l'image de ce qui a été lancé dans le département de Vosges à Bulgnéville, ils souhaitent mettre en place un dépistage du diabète par rétinographie.

Cet examen photographique de la rétine du fond d'œil est réalisé par un orthoptiste et le cliché est interprété par un ophtalmologiste. Bien qu'en zone rurale, la dématérialisation et la transmission par internet, permettent un diagnostic rapide, sans passer la longue attente pour l'obtention d'un rendez-vous chez un spécialiste. Un tel appareil et une organisation adéquate sur le pays de Colombey auraient un impact favorable sur la santé de la population locale, pour laquelle le diabète est un facteur d'hospitalisation et de morbidité important.

Les professionnels de santé porteurs du projet, Céline Bigot, orthoptiste et Eric PIEROT, médecin généraliste, ont reçu une écoute favorable de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine (possibilité d'environ 50 % si d'autres partenaires s'engagent), le Conseil Régional est sollicité, ainsi que la Communauté de communes pour apporter un soutien financier à l'acquisition de cet équipement. Le prix d'achat d'une rétinographie est de 18 900€HT. La communauté de communes est sollicitée pour 1000€. Les élus du bureau souhaitent avoir plus d'information sur le projet, les différents financeurs, les partenaires... et demandent un examen plus approfondi du dossier pour une présentation devant le prochain bureau communautaire.

2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1 – BC 2014 0594 - FIN D'ACTIVITE POUR LE RELAIS DES MOUSQUETAIRES A VANNES LE CHATEL

Considérant le courrier de Mme Galland en date du 03 juillet, gérante du commerce le Relais des Mousquetaires de Vannes le Chatel, nous informant de la cessation d'activité à compter du mois de juillet, il convient de résilier le bail et de procéder à la restitution des locaux par la remise des clefs.

Les élus souhaitent avoir une estimation de France Domaine sur la valeur du bien mais parallèlement avoir une réflexion de la commission économique sur la redynamisation du commerce afin de maintenir un commerce en milieu rural.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

AUTORISENT le Président à solliciter une estimation du bien auprès de France Domaine

SOLLICITENT la commission économique pour une réflexion sur la redynamisation du commerce rural.

2.2 – BC 2014 0595 - PROLONGATION DU BAIL PRECAIRE DU CENTRE DE TRI – SCIC LE RELAIS LORRAINE

Un bail précaire d'une durée de 6 mois se terminant le 30 septembre avait été signé le 26 mars dernier avec La SCIC le Relais Lorraine en attendant de connaître le financement définitif de l'opération qui permettra de fixer le loyer définitif.

Le financement définitif de l'opération n'étant toujours pas connu à ce jour, le Vice-président propose de prolonger ce bail de 6 mois avant de signer un bail commercial. Le montant du loyer reste inchangé, soit 13 700€ HT

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

ACCEPTENT la proposition de prolongation du bail précaire de 6 mois avec la SCIC Le Relais Lorraine suivant les mêmes conditions locatives que le bail initial

AUTORISENT le Président à signer l'avenant qui porte le terme du bail au 31 mars 2015.

2.3 – BC 2014 0596 - NOUVEAU BAIL PRECAIRE AVEC MATER DEI – LOCAL 2 BATIMENT-RELAIS EN PRAVE

Le bail précaire de MATER DEI s'achève au 14 septembre 2014. La gérante, Madame MARTIN envisageait un départ pour un autre local à l'issue de son bail.

La signature du bail pour un local situé à Toul n'ayant pas pu se concrétiser, elle sollicite la communauté de communes pour un nouveau bail précaire de 6 mois afin de lui permettre de continuer ses recherches et d'effectuer son déménagement dans de bonnes conditions.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

ACCEPTENT de passer un nouveau bail précaire de 6 mois avec MATER DEI

AUTORISENT le Président à signer un nouveau bail précaire de 6 mois à compter du 15 septembre 2014 suivant un loyer identique au précédent soit 620,00€ HT mensuel.

2.4 – BC 2014 0597 - DEMANDE DE SUBVENTION DAPRO 2014 AU CONSEIL GENERAL POUR L'INGENIERIE LIEE A L'ANIMATION FONCIERE DU PROJET COTE-A-COTE VIGNOBLE 2020

Suite à l'étude de mobilité conduite par la SAFER en 2013, une convention a été signée avec la SAFER début 2014 pour la phase opérationnelle de l'action. Les deux intercommunalités (CC Pays de COLOMBEY et CC du Toulinois) maîtres d'ouvrage assurent le préfinancement des acquisitions de terrains que réalise la SAFER afin de recomposer des entités foncières de tailles critiques suffisantes pour pouvoir être affectées à la viticulture.

Ce travail qui doit se dérouler sur une période d'au moins 5 ans nécessite toutefois de l'ingénierie interne pour les deux communautés de communes. Il faut en effet veiller au bon déroulement de la convention passée avec la SAFER et plus particulièrement :

- suivre les processus d'acquisitions/rétrocessions/substitutions mis en place par la SAFER
- collecter les besoins des porteurs de projets et suivre l'avancement de la réalisation de leurs projets
- organiser et restituer les réunions du Comité local d'animation (4 à 6 réunions par an).

Ainsi le temps de travail sur ce projet est estimé à 10% du poste de Chargé de Mission développement économique. Au regard du salaire chargé, cela correspond à un budget total de 20 000 € sur 5 ans.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire

DECIDE de solliciter le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle au titre de la DAPRO 2014 à hauteur de 5000€.

2.5 – BC 2014 0598 - PROJET « L'EMPLOI CONÇU COMME UN DROIT »

Suite à la rencontre avec Denys Cordonnier d'ATD Quart Monde lors du bureau communautaire du 9 juillet dernier, des réunions techniques ont eu lieu avec les services de la Communauté de communes pour élaborer une méthodologie et des propositions concrètes pour la phase d'ingénierie qui doit durer de 10 à 12 mois.

Pour rappel ATD Quart monde lance une expérience sur 4 territoires français entre 5 et 15 000 habitants, ayant pour objectif « zéro chômeur de longue durée ». L'organisation non gouvernementale fait le constat suivant : le chômage de longue durée, au-delà de 12 mois, est un gâchis pour la société. Il pose des problèmes sociétaux (santé, délinquance, difficultés familiales...), il prive l'économie d'un potentiel productif et il oblige les pouvoirs publics à y consacrer beaucoup de moyens. Le coût est estimé par ATD Quart Monde à 15 000€ par an et par chômeur de longue durée. Le chômage de longue durée concernerait entre 2 et 3 millions de Français.

La communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois compte 11 400 habitants, soit 4016 familles. Les actifs en emploi sont 4857. Le chômage de longue durée touche 370 personnes, soit 7% des actifs, en 2014. En 2007, il ne touchait que 130 personnes. Le nombre d'emplois sur le territoire intercommunal est de 3224.

Dans ses grandes lignes, la démarche du projet « l'emploi conçu comme un droit » va consister à :

➤ Repérer, à l'échelle du territoire intercommunal :

- toutes les compétences inutilisées des chômeurs de longue durée,
- tous les travaux et services correspondant à des besoins marchands ou non marchands insatisfaits

et ce, afin d'établir les mises en adéquation possibles et concevoir sur une période de 5 ans l'organisation des activités et les structures appropriées au portage des emplois.

(Travail correspondant à la phase d'ingénierie du projet)

➤ Transformer les besoins du territoire en emplois effectifs durables (création des emplois et des structures qui seront amenés à porter ces emplois lorsque cela sera nécessaire) ;

➤ Réorienter les financements publics actuels visant à pallier les conséquences du chômage de longue durée vers le financement actif de ces emplois

(Travail correspondant à la phase de mise en œuvre du projet)

Pour le portage du projet, le groupe technique fait la proposition d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale avec une maîtrise d'œuvre intégrée qui présente l'avantage de pouvoir s'appuyer sur la structure administrative de la Communauté de communes.

Les moyens nécessaires à la phase d'ingénierie ont fait l'objet d'une estimation. Concernant les moyens humains, il faudra pouvoir constituer une équipe entièrement dédiée au projet qui sera composée de :

- Un Chef de projet à temps plein : profil diplômé d'une grande école type science po, hautes études sciences sociales...
- Un Chargé d'insertion professionnelle à mi-temps
- Une assistante administrative à mi-temps

Cette structure d'ingénierie de projet pourrait être hébergée dans un des bureaux disponible de la Communauté de communes. Il n'y aura donc pas de frais d'hébergement, mais des frais de fonctionnement liés à ce local.

Estimation des coûts de la "structure d'ingénierie" pour une année

Chef de projet	40 000 €
Assistante adm	12 000 €
Chargé d'insertion pro	12 000 €
Elec	3 000 €
tél/Internet	600 €
fournitures	500 €
Amo matériel info et mobilier	1 000 €
Frais de déplacement	900 €
total	70 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du bureau

DECIDENT d'engager l'expérimentation « l'emploi conçu comme un droit » sur le territoire intercommunal à condition qu'un soutien financier suffisant soit obtenu des partenaires.

VALIDENT la méthodologie retenue pour la phase ingénierie du projet « l'emploi conçu comme un droit »

SOLLICITENT le soutien financier :

- du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle à hauteur de 50% du budget soit 35 000€ sur la DAPRO ou tout autre dispositif financier

- de la Fondation de France à hauteur de 30% soit 21 000 €

Ainsi que de tout autre organisme susceptible d'apporter son concours au projet

3 - HABITAT

3.1 – VOYAGE D'ETUDE T.E.P.O.S EN ALLEMAGNE : INFORMATION

L'objectif de la rencontre avec les élus et les techniciens de l'arrondissement de Rhin Hunsrück est précisément de comprendre, au travers des réalisations, mais également de la façon dont ces projets ont été construits, la dynamique et l'ampleur de la démarche, au-delà d'un contexte énergétique différent.

Il s'agit également de préparer l'entrée dans une phase de concertation à l'échelle du Pays Terres de Lorraine à laquelle chacun est convié et qui va se traduire en fin d'année par la mise en place d'un plan d'action Territoire à Energie Positive.

3.2 – RENCONTRES AVEC LE PRESIDENT DU SCOT : des réunions décentralisées seront organisées avec les membres des commissions urbanisme, habitat, et économique.

3.3 – BC 2014 - 0605: ETUDE SUR LA MOBILITE AVEC LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU TOULOIS ET HAZELLE EN HAIE

Le Président expose aux membres du bureau communautaire la réflexion en cours avec les élus des communautés de communes du Toulinois et Hazelle en Haie concernant la mobilité dans le Toulinois.

La CCT souhaite poursuivre l'étude menée sur ce sujet et envisage de lancer une étude complémentaire. Consciente que les besoins dépassent le périmètre de la CCT, elle propose d'y associer les communautés de communes voisines, à savoir les communautés de communes de Hazelle en Haie et du Pays de Colombey et du Sud Toulinois.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,

APPROUVENT le principe d'une étude sur la mobilité

SOUHAITENT que cette étude couvre l'ensemble de la communauté de communes

SOUHAITENT qu'il s'agisse d'une étude opérationnelle avec des propositions chiffrées de solution de transport et les possibilités de financement

DEMANDENT que l'étude porte également sur la mobilité du sud de notre communauté de communes vers la communauté de communes de Moselle et Madon et Nancy

SOUHAITENT confirmer ou non l'engagement en fonction du cahier des charges de l'étude et de la proposition financière.

4 - ENVIRONNEMENT

4.1 – BC 2014 0604 - Projet expérimental EPTB MEURTHE ET MADON

Les élus de l'EPTB Meurthe Madon, actuellement institution interdépartementale créée par les conseils généraux de Meurthe-et-Moselle et des Vosges fin 2011, ont fait part de la nécessité de par la loi de se transformer rapidement en syndicat mixte. En effet, la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM) publiée le 28 janvier 2014 impose désormais qu'un EPTB soit obligatoirement un syndicat mixte.

Les statuts actuels de l'EPTB Meurthe Madon lui confèrent les missions suivantes :

Aider à la lutte et à la prévention des inondations

Faciliter la gestion équilibrée et globale de la ressource en eau ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et des milieux naturels

Coordonner et assurer la cohérence et l'efficacité des actions menées par les acteurs

Privilégier la protection et la valorisation du patrimoine environnemental et culturel du bassin versant

Informier et sensibiliser les acteurs

le cas échéant, de contribuer à l'élaboration et au suivi de schémas d'aménagement et de gestion des eaux

L'EPTB Meurthe Madon a en charge l'élaboration, la mise en œuvre et l'animation de deux PAPI (Programmes d'action et de prévention des inondations) l'un sur la Meurthe, l'autre sur le Madon. Ces programmes d'actions seront finalisés courant de l'année 2015 après de multiples échanges avec les intercommunalités du territoire et la validation finale d'un scénario par le comité de pilotage politique des études.

La mise en place des programmes nécessite une implication de chaque intercommunalité et la création d'une structure adaptée possédant une vision à l'échelle du bassin versant. Ainsi, l'institution interdépartementale doit désormais évoluer en un syndicat mixte comprenant les EPCI à fiscalité propre. Pour mémoire, le périmètre de l'EPTB compte 600 000 habitants, couvre 505 communes se trouvant dans 32 intercommunalités.

Chaque intercommunalité des bassins versants de la Meurthe et du Madon est appelée à se prononcer sur le principe d'une adhésion au syndicat mixte EPTB Meurthe Madon car chaque action entreprise sur son propre territoire (urbanisation, imperméabilisation, pratiques culturelles, intervention sur les cours d'eau,...) a des conséquences sur le milieu et sur les écoulements. La solidarité de bassin doit être forte pour mener à bien les différentes actions qui permettront la préservation d'espaces naturels et de protéger les biens et les personnes des inondations :

*Un EPTB est une structure dont l'objet et le périmètre d'intervention sont conformes aux dispositions de l'article L.213-12 du Code de l'environnement, à savoir « faciliter, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous bassin hydrographique, la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et de contribuer à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ».

Après avoir pris connaissance de la transformation prochaine de l'institution interdépartementale EPTB Meurthe Madon en syndicat mixte, le bureau communautaire :

Regrette-le manque de précision concernant le mode de financement du syndicat mixte

Souhaite que le financement soit fonction de la richesse fiscale des communes concernées par le territoire de l'EPTB

Souhaite obtenir des informations supplémentaires des missions de l'EPTB et sur comment elles seront exercées : transfert de compétence ou maîtrise d'ouvrage déléguée

Souhaite obtenir plus de précisions sur un éventuel transfert de compétence "entretien et restauration de cours d'eau" et sur la façon dont elle sera gérée sur son territoire sachant qu'une grande partie est en dehors de la zone concernée par l'EPTB

Constate que très peu de communes de son territoire sont concernées et que celles-ci sont très faiblement impactées (uniquement par quelques sources ou petits ruisseaux se jetant dans le Madon)

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire

DECIDE, au vu des informations actuellement disponibles, de ne pas adhérer à ce syndicat mixte

4.2 – ATLAS DE LA BIODIVERSITE : INFORMATION

Pour rappel, l'atlas de la biodiversité permet d'identifier les zones où les enjeux de biodiversité sont forts afin que les communes envisagent des mesures de protection et de gestion adéquates, qu'elles valorisent ces zones pour des activités récréatives et touristiques et qu'elles anticipent et sécurisent les projets d'aménagement.

La CC avait répondu à l'appel à projet du ministère, et a été retenue par le ministère pour réaliser l'Atlas de la Biodiversité à l'échelle intercommunale.

La démarche Atlas de la Biodiversité s'est articulée en deux phases :

- Une première phase de sensibilisation et d'animation à destinations des élus, scolaires et habitants du territoire visant à expliquer l'intérêt de la démarche et les enjeux du territoire en matière de préservation de la biodiversité.
- Une deuxième phase d'inventaire, réalisé en 2012 et 2013, de la biodiversité sur l'ensemble du territoire communautaire en ciblant prioritairement les secteurs géographiques présentant des lacunes ou une absence de connaissance sur leur biodiversité ainsi que les espèces insuffisamment connues sur le territoire. L'inventaire est complété par un programme d'actions de préservation et de valorisation des espaces à enjeux identifiés :

a) Actions générales, à l'échelle de la CCPCST

- Protection/gestion des zones de coteaux et vergers
- Prise en compte des zones de prairies en vallées
- Maillage écologique :

b) Actions ciblées sur un groupe d'espèces

- Aménagements des bâtiments communaux pour les Chiroptères.
- Création d'un réseau de mares sur la CCPCST. Une mare par commune placées à proximité d'éléments structurants du paysage et sur des terrains communaux.

- Préservation/ remise en état du patrimoine des villages : réhabilitation des égayoirs, des anciens lavoirs, des murets de pierres sèches ...

c) Actions ciblées sur une espèce et/ou un site

- Recréation d'habitats aquatiques pour le Crapaud calamite à proximité du site historique de présence : une carrière à Germiny.
- Création d'habitats aquatiques (mares) pour la Rainette verte, prioritairement à proximité des sites actuels de présence connus : Saulxures-les-Vannes et Grimonviller.
- Prise en compte du Sonneur à ventre jaune dans l'exploitation forestière et protection du site sur la commune de Saulxures-lès-Vannes.
- Prise en compte de la présence du Castor d'Europe dans les travaux d'entretien des ripisylves et les projets d'aménagement des cours d'eau.
- Action sur le Myriophylle du Brésil dans l'étang d'Allain.

Les résultats de ces travaux serviront à établir et à mettre en œuvre une politique locale de préservation de la biodiversité en lien avec les politiques départementales, régionales, nationales et européennes.

5 - COMMUNICATION

5.1 – CONSULTATION JOURNAL INTERCOMMUNAL : GRAINS DE PAYS

Suite à la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée de marchés publics, la commission communication a rendu ses conclusions, trois candidats ont répondu à l'appel à concurrence.

Le choix s'est porté sur ATER COM :

N°	Candidats	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	TOTAL
		30 prix	10 références	30 Qualité grap. techn	20 Qualité écolo	10 délais	
1	Altercom'	30	10	30	20	8	98
2	Anagram	29,65	10	28	20	8	95,65
3	Ketshop	28,31	10	26	20	10	94,31

6 – MOYENS GENERAUX

6.1 – EMPRUNT EXTENSION E.P.A.H.D CAISSE DEPOT ET CONSIGNATION (C.D.C) : INFORMATION

Conformément aux prévisions budgétaires, et notamment à l'inscription budgétaire présenté dans le cadre de la décision modificative N°1, une ligne de prêt est ouverte auprès de la Caisse des dépôts et Consignations afin de financer le programme d'extension de l'EPAHD .

Caractéristiques du prêt : extension de l'EPHAD les Grands Jardins

Montant : 1 100 000€

Durée : 40 ans

Taux : 3.23 %

Amortissements déduits avec intérêts différés (taux fixe)

Echéance annuelle= 12 197 €

6.2 RESTAURANT MAISON DU LAC

Suite à un vol de matériel sur la base de loisirs, un plainte a été déposée le 01.09.2014 auprès de la gendarmerie. Il a été constaté sur place que le restaurateur avait quitté les locaux avec le mobilier lui appartenant. Nous n'avons pas pu constater si du matériel de la CC avait été dégradé ou volé dans le restaurant. Par ailleurs, en date du 21.08, l'huissier mandaté par la trésorerie sur accord de l'ordonnateur a réalisé une visite pour saisie éventuelle (pas de numéraire dans la caisse à saisir). Une liste de matériel a été dressée par l'huissier

La procédure avec maître LOUIS, huissier de Toul a été lancée le 25.08 afin de résilier le bail de manière anticipée dans le cadre de la clause résolutoire du bail et afin de recouvrer les impayés.

Par courrier reçu en AR en date du 02.09, le restaurateur demande une fin de « coopération à ce jour ». Ce courrier est assez imprécis, il est nécessaire de maintenir la procédure avec l'huissier et de respecter la procédure juridique assez stricte afin d'éviter une erreur de forme.

Une procédure avec un avocat est en cours pour poursuivre le restaurateur sur les arriérés de paiement.

6.2 - BC 2014 0599 - MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE MEURTHE ET MOSELLE

Le SDE a notifié à l'ensemble des membres la décision du bureau syndical de modifier l'art 2 des statuts fixant les compétences obligatoires et optionnelles, ainsi que la possibilité de mise en commun des moyens et des services selon les modalités prévues dans le CGCT et notamment les articles L5111-11, L5211-4-1 et D5211, il s'agit de réaliser des pré-études de cadrage technique, schémas et études relatifs au développement des énergies renouvelables ; assistance et montage de dossiers pour les groupements d'achat d'énergie ; assistance et montage des dossiers de certificats d'énergie ; conseil et assistance technique juridique.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

VALIDENT les modifications statutaires telles que notifiées par le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe et Moselle

AUTORISENT le Président à signer les documents relatifs à la présente.

6.3 – BC 2014 0600 - FORMATION DISPENSEE PAR LES SALARIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'ONF

Dans le cadre d'une formation "intercommunalité et développement local" à destination de son personnel, l'ONF demande comme chaque année une intervention de Xavier LOPPINET dans les locaux de la communauté de communes. Une convention détaillera les modalités pratiques de la prestation et le coût estimé à 120€.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,

- **APPROUVENT** le tarif de 120 € pour une prestation de formation animée par du personnel intercommunal
- **AUTORISENT** le Président à signer la convention de mise en œuvre.

6.4 – BC 2014 0601 - TARIFS 2014/2015 POUR LA MISE EN PLACE DES ANIMATIONS DANS LE CADRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

La communauté de communes propose des activités et des animations dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Pour l'année 2014/ 2015, les activités proposées concernent des animations nature, céramique et lecture, arts plastiques .

Les agents de la communauté de communes seront en charge d'animer ces prestations. Des conventions permettront de préciser les modalités d'intervention pour ces animations (lieu, nombre d'élèves, horaire...). Il est prévu de facturer ces animations par session pour l'année scolaire 2014/2015.

Pour les écoles avec les communes du territoire, un forfait d'intervention est fixé comprenant l'ensemble des coûts :

Pour les activités nature : 21,00€ pour une animation par animateur

Pour les activités poterie et céramique : 31.50 € par une animation et 40,00€ pour une cuisson

Pour les activités lecture : 21,00€ pour une animation par animateur

Pour les activités artistique (plastique....) : 21,00€ pour une animation par animateur

Ainsi, sur la base des conventions mises en place, des fiches de facturation seront transmises aux communes concernées afin d'émettre les titres correspondants.

Le Président précise qu'une demande spécifique a été transmise auprès de la compagnie d'assurance afin de cadrer les rôles des agents de la communauté de communes et notamment l'encadrement des scolaires pendant cette période.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire :

- **APPROUVENT** les tarifs indiqués en fonction des activités
- **AUTORISENT** le Président à signer les conventions spécifiques d'animations avec les communes concernées
- **AUTORISENT** l'émission des titres correspondants auprès des communes concernant le financement des activités.

6.5 – BC 2014 0602 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENT COMMUNAL A GIBEAUMEIX

Vu L'article L 5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics (dans sa rédaction issue du décret du 1^{er} août 2006) et notamment son article 8 ; (Paragraphe 5.1 de la circulaire du 3 août 2006, portant manuel d'application du code des marchés publics)

Vu les besoins suivants définis par la communauté de communes ;

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes relatif à « la réhabilitation d'un logement et mise en sécurité de la traversée du village » à Gibeameix.

Objet de la convention :

Le projet consiste en la réhabilitation de logement(s) locatif(s) adapté(s) au 28 Grande Rue à Gibeameix . Les travaux visent également à redéfinir la voie publique, tout en conservant l'aspect visuel des façades.

Part de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais :

Réhabilitation de logement(s) locatif(s) adapté(s) au 28 Grande Rue.

Part de la Commune de Gibeameix : Suite aux fréquents accidents survenus sur ce carrefour, la municipalité a étudié la faisabilité d'un remaniement des maisons situées en bordure. Les immeubles sont donc frappés d'alignement pour éliminer le caractère dangereux du virage. La part de la commune comprend donc le recul de la façade et d'une partie d'immeuble du 28 Grande Rue (parcelle n°414), et du n°1 rue du Pâtis (n°410), avec réfection et reprise partielle de la charpente, de la couverture, et de la zinguerie, après recul et reconstruction des façades.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire,

AUTORISENT le président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de cette procédure.

AUTORISENT le président à signer tous les documents découlant de cette décision.

APPROUVENT l'adhésion de la communauté de communes au groupement de commandes « réhabilitation d'un logement et mise en sécurité de la traversée du village » à Gibeameix

APPROUVENT la convention constitutive du groupement de commandes et à engager les frais relatifs ;

AUTORISENT le Président à recouvrer auprès de la commune les frais engagés dans le cadre de la procédure au prorata des travaux.

APPROUVENT la désignation des membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes représentant la communauté de communes :

Guy CHAMPOUGNY, Président

Pascal CHRISTOPHE, suppléant

ACCEPTENT le rôle de coordonnateur tel que défini dans la convention constitutive ;

6.6 - COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

La liste des commissions et groupes de travail est disponible au sein du secrétariat, il est toujours possible de s'inscrire et d'intégrer un groupe.

6.7 – BC 2014 0603 - FORMATION AGENTS DE LA MAC

Dans le cadre du programme de formation du personnel, 2 agents de la MAC ont souhaité se former aux techniques de la couture afin de diversifier leur pratique artistique. Le coût de la prestation est évaluée à 520 € / personne.

Une convention dans le cadre du DIF sera mise en œuvre pour Elise Mih dans le cadre d'une formation de perfectionnement et d'acquisition de nouvelles compétences.

Emeline CARDIEL rentre dans le dispositif emploi d'avenir, des stages et des formations doivent être organisés dans le cadre de son cursus professionnel.

Après en avoir délibéré, les élus du bureau communautaire

APPROUVENT le coût de la formation de 520 € par personne pour la formation couture

AUTORISENT le Président à engager la dépense concernant les dépenses de frais de formation.

Ordre des délibérations de la séance

- 1.1 – BC 2014 0592 - convention de mise à disposition de personnel et de locaux pour le lieu d'accueil parents enfants de VANDELEVILLE
- 1.2 – BC 2014 0593 - prévention sante action « activité physique, acte de soin » en 2014
- 2.1 – BC 2014 0594 - fin d'activité pour le relais des mousquetaires à VANNES LE CHATEL
- 2.2 – BC 2014 0595 - prolongation du bail précaire du centre de tri – SCIC LE RELAIS LORRAINE
- 2.3 – BC 2014 0596- nouveau bail précaire avec MATER DEI- local 2 bâtiment Relais Zone En Prave
- 2.4 – BC 2014 0597 - demande de subvention DAPRO 2014 au conseil général pour l'ingénierie liée à l'animation foncière du projet côte-à-côte vignoble 2020
- 2.5 – BC 2014 0598 - projet « l'emploi conçu comme un droit »
- 3.3 – BC 2014 0605 : étude sur la mobilité avec les communautés de communes du toulais et hazelle en haie
- 4.1 – BC 2014 0604 - projet expérimental EPTB MEURTHE et MADON
- 6.2 - BC 2014 0599 - modifications statutaires du syndicat départemental d'électricité de MEURTHE et MOSELLE
- 6.3 – BC 2014 0600 - formation dispensée par les salariés de la communauté de communes pour l'ONF
- 6.4 – BC 2014 0601 - tarifs 2014/2015 pour la mise en place d'animations dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires
- 6.5 – BC 2014 0602- constitution d'un groupement de commandes pour la réhabilitation de logement communal à GIBEAUMEIX
- 6.7 – BC 2014 0603 – formation des agents de la Maison des Artisans Créateurs

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe PARMENTIER



